laires possèdent une DISCRÉTION *qui est de tempérament.* (Balz.)

. . . . *Discrétion* française
Est chose outre nature et d'un trop grand effort.
LA FONTAINE.

‖ Réserve qui empêche de violer les secrets : *Vous pouvez compter sur ma* DISCRÉTION. *Je n'ai pas à me louer de sa* DISCRÉTION.

— Réserve, sagesse dans les actes : *Une conduite pleine de* DISCRÉTION. *Il faut savoir se retirer avec* DISCRÉTION, *lorsqu'on s'aperçoit qu'on est de trop. La* DISCRÉTION *est à l'âme ce que la pudeur est au corps.* (Bacon.) *On se fiera à votre* DISCRÉTION *lorsque vous témoignerez beaucoup de retenue et de maturité dans vos actions.* (Nicole.) *Il n'y a de* DISCRÉTION *entre les gens corrompus que lorsqu'ils y trouvent leur intérêt.* (Mme de Montolieu.) *Le duc de Nivernais avait la complaisance de lire ses fables et la* DISCRÉTION *de ne les point imprimer.* (Ste-Beuve.) ‖ Retenue, modération, sages limites : *Il faut mettre de la* DISCRÉTION *dans l'exercice de son droit. Il n'y a pas de* DISCRÉTION *à accepter tout ce qu'on vous offre. Ceux qui mangent sans* DISCRÉTION *ne digèrent pas sans douleur. Les souvenirs ont leur* DISCRÉTION *comme les sentiments eux-mêmes.* (Renan.)

— Jeux. Enjeu qu'on ne détermine pas, et que le perdant règle à sa volonté : *Gagner, perdre une* DISCRÉTION. ‖ On comprend qu'il s'agit ici d'un jeu dit innocent.

— Loc. adv. *A discrétion*, A volonté, tant qu'on veut : *Manger, boire* À DISCRÉTION. *Dans les restaurants, on a le pain et l'eau* À DISCRÉTION. *J'ai vu des enfants se guérir promptement des suites de la rougeole, en mangeant* À DISCRÉTION *des cerises.* (B. de St-P.) ‖ A son gré, à son choix : *La Clairon vous dira, quand vous voudrez, que Lekain, par méchanceté, la rendait mauvaise ou médiocre,* À DISCRÉTION, *et que, de représailles, elle l'exposait quelquefois aux sifflets.* (Dider.)

Au bord de quelque bois, sur un arbre je grimpe,
Et, nouveau Jupiter, du haut de cet Olympe,
Je foudroie *à discrétion*
Un lapin qui n'y pensait guère.
LA FONTAINE.

‖ Sans composition, sans conditions, à merci, en parlant d'une ville, d'un poste ou d'une troupe qui se rend : *Se rendre* À DISCRÉTION. *Rendre une ville* À DISCRÉTION. *Se livrer* À DISCRÉTION. *Le duc de Bourgogne voulait que la ville se rendît* À DISCRÉTION; *mais le roi, avec plus de sagesse, lui ordonna de la recevoir à composition.* (Barante.) ‖ S'emploie dans le langage vulgaire, dans un sens tout à fait analogue : *Lorsqu'on désire, on se rend* À DISCRÉTION *à celui de qui on espère.* (La Bruy.)

— *Vivre à discrétion*, Manger et boire tant qu'on veut : VIVRE À DISCRÉTION *chez un ami.*

Elle sortait de maladie ;
Là, *vivant à discrétion*,
La galante fit chère lie.
LA FONTAINE.

‖ Se dit particulièrement des soldats qui rançonnent à leur gré les habitants des pays qu'ils occupent ou qu'ils traversent : VIVRE À DISCRÉTION *en pays ennemi.*

— Adjectiv. Que l'on peut prendre en telle quantité que l'on voudra : *Un dîner* À DISCRÉTION *pour huit, cela va-t-il?* (Alex. Dum.)

— Loc. prépos. *A la discrétion de*, A la volonté, à la merci, à la libre disposition de : *Mettre sa fortune* À LA DISCRÉTION DE *ses enfants. Se mettre* À LA DISCRÉTION DE *gens sans conscience. Les princes doivent éviter, sur toutes choses, de se mettre* À LA DISCRÉTION D'*un autre plus puissant qu'eux.* (Machiavel.) *Comment croire qu'un peuple ait jamais pu se mettre* À LA DISCRÉTION D'*un seul?* (Boiste.) ‖ A la sagesse, à la retenue et à la justice de : *Remettre une affaire* À LA DISCRÉTION D'*un homme prudent.*

— **Syn. Discrétion, réserve, retenue.** La *discrétion* est le soin avec lequel on évite de dire ou de faire ce qui pourrait nuire à autrui ou lui déplaire. La *réserve* et la *retenue* se rapportent aux intérêts ou à la dignité de la personne même qui se les impose. Avoir de la *réserve*, c'est avoir de la prudence, craindre de se compromettre; avoir de la *retenue*, c'est être maître de soi, ne pas se laisser entraîner au delà des bornes.

— **Antonyme.** Indiscrétion.

— **Encycl.** La *discrétion* est plus qu'une qualité, c'est presque une vertu. C'est elle qui donne son principal charme à l'amitié, elle est pour ainsi dire comme la fleur d'une âme tendre et délicate. C'est elle qui sert de règle dans ces épanchements mutuels qui sont la base première de toute intimité, et elle réalise ce proverbe des talmudistes dont elle est une application constante : « Si ton ami est content, c'est à lui de t'apprendre la cause de sa joie; s'il est triste, c'est à toi à lui demander le sujet de sa douleur. » C'est également à la *discrétion* que les relations sociales doivent leur plus grand prix; autant le bavard, l'indiscret, l'importun et le fat sont détestés et mis à l'écart, autant l'homme doux, modeste et discret est aimé et recherché par tous; de lui on n'a pas à craindre ces questions embarrassantes et curieuses qu'on pardonne à peine aux enfants terribles; on peut librement, devant lui, dire son opinion sur les choses et les gens, sans crainte de se faire des ennemis ou de se créer des embarras; on peut lui faire les offres de service les plus larges, dans la certitude qu'il n'en abusera pas.

De la *discrétion* féminine, à quelques rares exceptions près, il ne faut point faire mention; le besoin de parler, de paraître instruites de tout est si grand chez les femmes, que, faute de réflexion ou quelquefois même par vanité, elles laissent échapper les secrets qu'elles auraient le plus grand intérêt à garder. Pour les médecins et les avocats, la *discrétion* n'est pas moins nécessaire que pour les confesseurs. Chez les hommes chargés des intérêts de l'Etat, chez les souverains surtout, la *discrétion* est de toutes les qualités celle qui leur est le plus indispensable. Louis XIII était d'un commerce peu sûr; il prenait plaisir à entendre ses courtisans dire du mal de Richelieu, il les y encourageait même; puis il terminait l'entretien par ces paroles : « Je dirai tout cela au cardinal, ça lui fera plaisir. » Et il le faisait en effet. Louis XIV, au contraire, était d'une *discrétion* à toute épreuve. Un jour, une des plus grandes dames de la cour vint se jeter à ses pieds et lui avoua l'embarras dans lequel elle se trouvait : son mari était absent pour le service du roi, elle avait eu une faiblesse, dont elle portait le fruit, que bientôt elle ne pourrait plus dissimuler, et son mari, de son côté, était sur le point de revenir. Elle dit à Louis XIV qu'elle était venue se confier à lui comme au plus honnête homme de son royaume, et elle le supplia de la sauver. Touché d'une semblable démarche, le roi fit donner ordre au mari de rester à son poste et ne le laissa revenir que lorsqu'il le put sans danger pour son honneur.

En amour, la *discrétion* devrait être la première vertu; mais les Français sont tous de l'avis de Bassompierre, qui disait : « Il y a plus de plaisir à le dire qu'à le faire. » Les femmes elles-mêmes, si intéressées cependant dans cette question, semblent donner raison aux indiscrets et aux vantards, en courant après les fats, les sots renommés pour leurs bonnes fortunes, et en ne craignant pas de s'afficher avec les hommes les plus compromettants. Cette disposition à l'*indiscrétion* est très-ancienne chez notre nation; les conteurs du XIIIe siècle avaient, dans un ingénieux récit, montré de quel prix était payée même une demi-*discrétion*, et l'on en jugeait sainement à cette époque de galanterie. Voici cette pièce, intitulée le *lai de Lauval*, et qui n'est pas sans une certaine analogie avec la fable de Psyché :

Artus, aux fêtes de la Pentecôte, tenait sa cour plénière à Carduel; libéral autant que magnifique, il avait répandu à pleines mains les dons et les présents sur ceux qui l'entouraient. Un seul s'en vit privé : c'était Lauval, chevalier breton, qui le servait depuis longtemps et que néanmoins le monarque affectait d'oublier. Dans toute l'Angleterre, vous n'eussiez pu trouver un chevalier plus brave ni plus beau; mais, ne recevant rien du prince, ne lui demandant rien, il se vit à la fin réduit à une telle détresse qu'il fallut quitter la cour de son suzerain. Il partit donc sans prendre congé de personne, sans même savoir où il irait, et marcha ainsi à l'aventure pendant plus de la moitié du jour. Enfin, ayant trouvé une prairie qu'arrosait une rivière, il descendit de cheval, s'étendit sur l'herbe et se mit à rêver à son malheureux sort. Un bruit soudain lui fit tourner la tête; il aperçut deux demoiselles d'une beauté ravissante et vêtues très-richement, qui le saluèrent et l'inviterent de la part de leur maîtresse à venir dans une tente dressée près de là. Lauval les suivit. Il trouva un pavillon de soie, surmonté d'un aigle d'or, et vit sur un lit magnifique la plus belle personne que des yeux humains puissent jamais contempler. Un manteau couvert d'hermine et teint de pourpre couvrait ses épaules d'une blancheur éblouissante. Le chevalier était tellement interdit qu'il ne put avancer ni parler; la belle inconnue l'appela et lui dit : « Lauval, c'est vous que je viens chercher ici. Vous m'avez plu, je vous aime et je veux bientôt vous en donner de telles preuves que cet Artus qui vous dédaigne enviera votre sort. » Ce tendre discours rassura le chevalier, et enflamma subitement son cœur; il répondit à l'inconnue que la voir et l'aimer suffiraient à son bonheur, et que, s'il pouvait obtenir son amour, elle ne pourrait rien lui ordonner que sa valeur n'osât entreprendre. Les demoiselles entrèrent en ce moment, apportant des habits magnifiques; bientôt après, le dîner parut, et la fée, car c'en était une, lui fit prendre place sur le lit à côté d'elle. Après le repas, qui fut servi par les deux gentes pucelles, il obtint d'elle la dernière preuve de son amour. Le soir, quand la nuit approcha, la fée dit à Lauval : « Je ne puis vous garder davantage; levez-vous, retournez à la cour, déployez-y une magnificence digne de vous et de moi. Quelque dépense qu'il vous plaise de faire, l'or ne manquera jamais à vos besoins. Si quelquefois votre tendresse me désire, je vous permets de m'appeler, et dans l'instant, invisible pour tout autre, je m'offrirai à vos yeux. Mais surtout que personne ne puisse jamais soupçonner votre bonheur; j'exige le secret le plus profond et vous annonce que, dès le jour où vous y manquerez, vous perdrez mes bontés et vous ne me reverrez jamais. » A ces mots, elle l'embrassa et lui dit adieu. Lauval retourna chez lui, comblé de présents et de richesses; il fit des dons à tous ceux qui l'avaient servi, racheta des prisonniers, habilla des chevaliers pauvres. Ces largesses lui coûtaient d'autant moins que sa bourse se trouvait toujours remplie; et toutes les fois qu'il désirait la présence de son amie, il n'avait qu'un mot à dire, et elle accourait. Voici comment son bonheur fut troublé et comment son manque de *discrétion* lui fit perdre les bonnes grâces de sa mie. Le reine Genèvre était devenue amoureuse de Lauval; se trouvant un jour seule avec lui, elle lui parla en ces termes : « Lauval, je vous ai toujours estimé, il ne tient qu'à vous d'avoir mon cœur, car je vous aime : parlez, ne le désirez-vous pas? » Lauval aimait déjà la fée; mais, n'eût-il pas eu le cœur pris, il était trop loyal pour manquer à ce point au monarque qui avait reçu sa foi. La reine, furieuse de voir ses avances repoussées, s'emporta en invectives et lui fit un reproche si horrible sur ses mœurs, qu'oubliant la *discrétion* qui lui avait été imposée, il avoua qu'il avait une mie et ajouta qu'elle était si parfaitement belle que le moindre de ses suivantes l'emportait sur la reine en beauté. Cette réponse acheva d'accabler Genèvre, qui, doublement froissée dans son amour-propre, se retira dans sa chambre pour pleurer et déclara qu'elle n'en sortirait pas que le roi son époux ne l'eût vengée. Le soir, quand il rentra, elle se jeta à ses genoux et le pria de la venger d'un insolent, qui non-seulement avait osé lui parler d'amour, mais qui, sur ses refus, l'avait accablée d'injures, ajoutant qu'il possédait une maîtresse dont les suivantes valaient mieux qu'elle. Artus, enflammé de colère, jura de faire brûler ou pendre le coupable et envoya aussitôt trois barons pour l'arrêter. Lauval était revenu chez lui triste et chagrin; quoiqu'il n'eût pas nommé son amante à la reine, il avait cependant parlé de son bonheur, et il tremblait que la fée ne s'en vengeât. A peine rentré chez lui, il l'appela; mais elle resta sourde à ses vœux; il eut beau se plaindre, soupirer, maudire son *indiscrétion* et demander grâce, tout fut inutile : la fée continua à refuser de se montrer. Les barons le trouvèrent dans les larmes et le sommèrent de se rendre à la cour du roi pour se défendre. Le jour fixé pour le jugement arrivé, Artus voulut présider lui-même la séance; excité par son épouse, qui était présente, il animait lui-même les juges. Ceux-ci avaient honte de condamner à mort un chevalier sans reproche, si jeune et si beau; l'un d'eux, dans l'espoir de le sauver, ayant proposé de l'obliger à montrer sa maîtresse, afin qu'elle fût comparée à la reine, et qu'on jugeât s'il avait eu raison de la lui préférer, cet avis fut unanimement adopté. Par malheur, il n'était plus en son pouvoir de la montrer, et ce dernier moyen ne servit qu'à le convaincre qu'il était perdu sans ressource. Il se résignait à son sort, quand on vit paraître deux demoiselles montées sur des chevaux gris et si belles qu'on crut d'abord que l'une des deux était la mie de Lauval. Elles se présentèrent devant le roi et lui annoncèrent l'arrivée de leur maîtresse; elles furent suivies de deux autres plus belles encore, apportant le même message. Bientôt, au milieu des cris de joie et des applaudissements, on vit paraître, sur un cheval plus blanc que la neige, une femme d'une beauté surnaturelle et divine; hommes, femmes, chevaliers, bourgeois, tous étaient accourus sur son passage, et on n'entendait autour d'elle qu'un murmure confus d'admiration et d'éloges. Le roi, avec toute sa cour, se précipita au-devant d'elle; seul, Lauval était resté tristement dans son coin; en entendant ce bruit, il leva la tête et reconnut sa mie. « C'est elle! c'est elle! s'écria-t-il; je meurs content, puisque je l'ai revue. » La fée, étant entrée, salua et parla ainsi : « Rois, et vous, barons, écoutez-moi. Artus, j'ai aimé un de tes chevaliers, ce Lauval qui t'avait si bien servi, et que j'ai été obligée de récompenser à ta place. Il m'a désobéi, et j'ai voulu le punir en le laissant quelque temps aux portes de la mort; mais il m'a été fidèle, et je viens l'en récompenser. Barons, vous avez exigé ma présence pour le condamner ou l'absoudre, me voici : comparez maintenant et prononcez. » Tous s'écrièrent que Lauval avait eu raison, et d'une voix unanime il fut absous. La fée repartit aussitôt avec ses pucelles. Pour lui, montant sur les degrés du perron de marbre qui était à la porte, il sauta sur le cheval de la dame, quand elle passa, et disparut avec elle. L'histoire ne dit pas si cet exemple rendit les chevaliers plus discrets.

DISCRÉTIONNAIRE adj. (di-skré-si-o-nè-re — rad. *discrétion*). Qui est laissé à la discrétion, qui n'est pas prévu et déterminé par la loi, et que, partant, on fait quand et comme l'on veut : *Quoi qu'on fasse, il reste toujours, dans les affaires humaines, quelque chose de* DISCRÉTIONNAIRE. (B. Const.) ‖ Peu usité dans le langage commun.

— Jurispr. *Pouvoir discrétionnaire*, Faculté laissée à un président de cour d'assises ou à quelque autre juge d'agir, en certains cas et dans certaines limites, selon sa volonté, et non d'après des règles ou des lois fixes : *En vertu de son* POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE, *un président peut retirer la parole à un avocat, faire appeler un témoin, le faire arrêter dans le cours de sa déposition, etc., etc.* V. DÉBATS JUDICIAIRES.

DISCRÉTOIRE s. m. (di-skré-toi-re — rad. *discret*). Hist. relig. Salle d'assemblée des religieux ou religieuses qui composent le conseil du supérieur ou de la supérieure de la maison, et que l'on appelle pères discrets, mères discrètes. ‖ Conseil du supérieur ou de la supérieure d'une maison religieuse : *Tout le* DISCRÉTOIRE *opina dans ce sens.*

DISCRIMEN s. m. (di-skri-mènn — mot lat. qui signifie *séparation*). Chir. Bandage que l'on employait autrefois dans la saignée de la veine frontale, et qui passait le long de la suture sagittale, divisant ainsi la tête en deux parties égales. ‖ *Discrimen du nez*, Bandage en X employé pour relever le nez, lorsque cet organe a reçu une blessure transversale.

DISCULPATION s. f. (di-skul-pa-si-on — rad. *disculper*). Action de disculper quelqu'un ou de se disculper : *Poursuivre la* DISCULPATION *d'un accusé. Parler dans un but de* DISCULPATION. ‖ Etat d'une personne disculpée : *Sa* DISCULPATION *est incomplète.*

— **Antonyme.** Inculpation.

DISCULPÉ, ÉE (di-skul-pé) part. passé du v. Disculper : *Accusé* DISCULPÉ. *On conserve les membres de l'enfant aux dépens de son corps, et, quoi qu'il arrive, la nourrice est* DISCULPÉE. (J.-J. Rouss.)

DISCULPER v. a. ou tr. (di-skul-pé — du préf. *dis*, et du lat. *culpa*, faute). Justifier d'une faute, en parlant d'une personne accusée ou soupçonnée : DISCULPER *un accusé.* DISCULPER *son ami.* ‖ Justifier d'un défaut : DISCULPER *quelqu'un d'un travers d'esprit. Ce qui* DISCULPE *le fat ambitieux de son ambition est le soin que l'on prend, s'il a fait une grande fortune, de lui trouver un mérite qu'il n'a jamais eu et aussi grand qu'il veut l'avoir.* (La Bruy.) ‖ Justifier, en parlant d'un vice ou d'un acte : DISCULPER *une action.* DISCULPER *un crime.*

Du premier des Césars on vante les exploits;
Mais dans quel tribunal, jugé suivant les lois,
Eût-il pu *disculper* son injuste manie?
BOILEAU.

Se disculper v. pr. Etre disculpé, justifié : *Cette conduite ne peut* SE DISCULPER.

— Se justifier, se laver d'une faute ou d'un vice : *Chercher à* SE DISCULPER. SE DISCULPER *aux yeux de quelqu'un.* SE DISCULPER *envers quelqu'un. Si je n'ai pas atteint mon but, qui était de prononcer un discours éloquent, il me paraît du moins que je* ME SUIS DISCULPÉ *de l'avoir fait trop long.* (La Bruy.)

— **Antonyme.** Inculper.

DISCURSIF, IVE adj. (di-skur-siff, i-ve — du lat. *discurrere*, *discursum*, courir çà et là). Logiq. Qui a rapport au raisonnement syllogistique : *Forme* DISCURSIVE. *Faculté* DISCURSIVE. ‖ Qui se déduit par le raisonnement : *Proposition* DISCURSIVE. *Raisonnement* DISCURSIF. ‖ Qui a lieu par le raisonnement, qui emploie la forme syllogistique, qui n'est pas intuitif : *Science* DISCURSIVE. *La science, en Dieu, n'est pas* DISCURSIVE, *mais intuitive. La théologie est essentiellement* DISCURSIVE, *et n'est, à proprement parler, qu'une logique qui raisonne sur les dogmes sacrés, et qui en déduit clairement les vérités qu'ils contiennent.* (Fén.)

— Philos. *Méthode discursive*, Méthode de déduction.

— **Encycl.** Log. *Discursif* se dit de tout procédé de raisonnement où l'esprit n'aperçoit pas la vérité directement, mais où il ne l'atteint qu'après avoir examiné successivement, et en les enchaînant les unes aux autres, plusieurs idées. Ainsi, généraliser, comparer sont pour l'esprit des procédés *discursifs*. Les connaissances *discursives* sont opposées aux connaissances intuitives : les unes nous donnent la vérité directement; les autres nous la donnent indirectement. D'une part, c'est la méthode *a priori;* d'une autre, c'est la méthode *a posteriori*. D'un côté, par la méthode *a priori*, nous avons des connaissances certaines : l'intuition ne nous trompe pas. D'un autre côté, nous avons des connaissances qui ne sont certaines que si elles s'appuient sur une grande rigueur de raisonnement.

DISCUSSIF, IVE adj. (di-sku-siff, i-ve — du lat. *discutere*, *discussum*, secouer). Anc. méd. Fondant, résolutif, propre à dissiper les engorgements. ‖ Se disait surtout des médicaments externes énergiques.

— s. m. Remède discussif : *Employer les* DISCUSSIFS.

DISCUSSION s. f. (di-sku-si-on — lat. *discussio;* de *discutere*, secouer). Examen des raisons pour et contre, auquel une personne se livre pour arriver à connaître ou à faire connaître la vérité : *Ce commentateur s'est surtout livré à la* DISCUSSION *des textes de l'original. L'histoire est une science toute de* DISCUSSION. ‖ Raisonnements contradictoires auxquels deux ou plusieurs personnes se livrent, pour faire prévaloir leurs opinions ou leurs intérêts : *Les* DISCUSSIONS *du conseil d'Etat, du Corps législatif. Une interminable* DISCUSSION. *Ouvrir une* DISCUSSION. *Clore la* DISCUSSION. *Dans toute* DISCUSSION, *c'est toujours le plus sage qui cède.* (Bible.) *Loin de craindre une* DISCUSSION *contradictoire, Jésus-Christ n'a cessé de la rechercher.* (J.-J. Rouss.)

J'aime mieux qu'on dise des sottises sur des matières importantes que de se taire; cela devient sujet de DISCUSSION, *et le vrai se découvre.* (Dider.) *La liberté de la* DISCUSSION *parlementaire n'a point de limites.* (Royer-Collard.) *La Chambre discute et elle délibère; si la* DISCUSSION *n'était pas libre, il n'y aurait pas de délibération.* (Royer-Collard.) *Il n'est qu'un pas de la* DISCUSSION *à la dispute.* (De Ségur.) *Le but de la dispute ou de la* DISCUSSION *ne doit pas être la victoire, mais l'amélioration.* (J. Joubert.) *Il faut, dans la* DISCUSSION, *modération et tolérance.* (J. Droz.) *La* DISCUSSION *annonce le doute.* (Guizot.) *La* DISCUSSION *est à la solution ce que le chemin est au but.* (E. de Gir.) *Ce qui dégoûte les bons esprits des* DISCUSSIONS *métaphysiques, c'est que l'on débute par ne pas s'entendre, et qu'on finit par se quereller.* (De Lévis.) ‖ Manière de discuter : *Avoir la* DISCUSSION *nette, vive, ardente. Il est d'une* DISCUSSION *lourde et embarrassée.*

— Par ext. Différend, querelle, dispute : *Avoir des* DISCUSSIONS *ensemble. Apaiser les* DISCUSSIONS. *Je n'aime pas ces* DISCUSSIONS *entre frères.*

— Pop. *Avoir une discussion avec les pavés*, Tomber et se blesser au visage : *Les ivrognes* ONT *souvent* DES DISCUSSIONS AVEC LES PAVÉS.

— Jurispr. *Discussion de biens*, Recherche des biens d'un débiteur, faite dans l'intention de les faire vendre par voie de justice. ‖ *Bénéfice de discussion*, Exception par laquelle la caution, mise en demeure de payer, exige la discussion préalable des biens du débiteur principal. ‖ *Sans division ni discussion*, Solidairement l'un pour l'autre et un seul pour le tout, sans distinction d'ordre entre les débiteurs : *Etre condamnés au frais solidairement,* SANS DIVISION NI DISCUSSION.

— Méd. Résolution : DISCUSSION *d'une tumeur, d'un engorgement.*

— Mathém. *Discussion d'une équation*, Examen théorique de ses termes et des diverses solutions auxquelles donnent lieu les diverses hypothèses qu'elle peut admettre.

— **Syn. Discussion, altercation, contestation.** V. ALTERCATION.

— **Encycl.** Polit. Dans tous les pays constitutionnels, le mécanisme de la *discussion* parlementaire est réglé soit par la loi, soit par des règlements, soit, ce qui vaut encore mieux, par des usages qui ont force de loi. En France, sous le régime des deux Chartes, le mode de *discussion* était du domaine du règlement, et chaque chambre était maîtresse ou, du moins, à peu près maîtresse de son règlement. La constitution de 1852 a établi à cet égard un ordre de choses tout différent. Le Corps législatif ne peut discuter que les questions portées à son ordre du jour. Le gouvernement seul peut réclamer la modification de cet ordre du jour. Le Corps législatif a pendant neuf ans discuté seulement les lois. En 1860 il a reçu le droit de discuter une adresse en réponse aux discours du trône. La *discussion* s'ouvre et porte d'abord sur l'ensemble de la loi ou de l'adresse, puis sur les divers articles ou les divers paragraphes. Avant de prononcer la clôture de la *discussion*, le président consulte l'assemblée. Si la parole est demandée contre la clôture, elle ne peut être accordée qu'à un seul orateur. S'il y a doute sur le vote de l'assemblée, après une seconde épreuve, la *discussion* continue. La clôture de la *discussion* prononcée, la parole n'est plus accordée que sur la position de la question. La *discussion* de l'adresse, comme celle des lois, a lieu en séance publique, et en présence des commissaires et représentants du gouvernement chargés de donner toutes les explications nécessaires sur la politique intérieure et extérieure. La *discussion* de l'adresse faisait au droit d'amendement une part moins large que la *discussion* des lois, et ce droit n'a été que nominativement recouvré. Tandis que pour les lois le droit d'amendement relève de l'initiative individuelle de chaque député, tout amendement relatif à l'adresse doit, pour être lu et mis en *discussion*, être signé par cinq membres. Les commissaires du gouvernement et les conseillers d'Etat chargés de soutenir la *discussion* des projets de lois sont désignés par l'empereur lui-même. Les messages et proclamations que l'empereur adresse au Corps législatif ne peuvent être l'objet d'aucune *discussion* ni d'aucun vote, à moins qu'ils ne contiennent une proposition exigeant un vote. Le ministre d'Etat, le président du conseil d'Etat, les vice-présidents et les présidents de section de ce conseil assistent au besoin les conseillers d'Etat dans ces *discussions*. Le ministre d'Etat et les divers représentants du gouvernement ne sont pas assujettis au tour d'inscription. Ils obtiennent la parole quand ils la demandent. Dans les affaires graves, l'usage s'est introduit de donner la parole au principal représentant du gouvernement, et une fois que celui-ci a parlé, l'usage a également prévalu de considérer la *discussion* comme terminée et de passer au vote. Cela a lieu notamment à propos des grandes questions politiques que soulève la *discussion* de l'adresse ou celle du budget. Les projets de loi autres que ceux d'intérêt local sont discutés sommairement en comité secret et renvoyés ensuite aux bureaux, qui nomment la commission chargée d'en faire le rapport. La *discussion* ne peut s'ouvrir sur un projet de loi que vingt-quatre heures au moins après l'impression et la distribution du rapport. Il est d'usage et de pratique presque constante d'accorder un délai beaucoup plus long, notamment à propos de la *discussion* du budget ou d'un projet de loi important, surtout lorsque la rédaction primitive en a été plus ou moins considérablement modifiée. En cas d'urgence, le Corps législatif peut procéder immédiatement à la *discussion*. Il n'y a jamais lieu de délibérer si l'on passera à la *discussion* des articles. L'initiative législative appartenant au gouvernement, tous les projets doivent être avant tout discutés. La faculté accordée aux représentants du gouvernement, d'être entendus toutes les fois qu'ils le demandent, appartient également au rapporteur de la commission. Il est même de pratique à peu près constante que, lorsqu'un membre de la commission demande à être entendu, il le soit à l'instant même. Immédiatement après leur dépôt et distribution, les projets de loi autres que ceux d'intérêt local ou d'urgence sont l'objet d'une *discussion* sommaire en comité secret. Après cette *discussion*, ils sont immédiatement mis à l'ordre du jour des bureaux qui les discutent, et nomment, en comité secret, les commissions chargées d'en faire le rapport.

Depuis que cet article a été écrit, des changements considérables ont été apportés dans notre systèm⌐ parlementaire, et si nous avons conservé les lignes qui précèdent, c'est qu'elles présentent un véritable intérêt historique. En les lisant, dans quelque vingt ans, on se demandera comment, après trois révolutions, la France a pu si longtemps se courber sous le joug que lui a imposé le second Empire.

Aujourd'hui (1870), l'état de choses, pour n'être pas parfait, a été sensiblement amélioré. Le chef de l'Etat a compris un peu tard qu'il lui fallait compter avec l'opinion publique. Le réveil de la vie politique a motivé une constitution nouvelle (8 mai 1870), aux termes de laquelle le Corps législatif, qui avait recouvré depuis deux ans le droit d'amendement, a obtenu, en outre, l'initiative, c'est-à-dire le droit, pour ses membres, de présenter à la Chambre toute loi jugée nécessaire. Sans doute cette prérogative rencontre de nombreux obstacles; mais ils tiennent surtout à la composition du Corps législatif, dont la majorité n'est pas faite aux mœurs parlementaires d'un pays libre. V. PARLEMENTARISME.

— Algèbr. Un même problème peut être possible lorsque ses données satisfont à de certaines conditions, et devenir impossible dans le cas contraire; le nombre des solutions que comporte un problème peut changer aussi, selon que ses données remplissent telles ou telles conditions.

Or, on ne peut pas, la plupart du temps, préjuger les conditions de possibilité de la question qu'on traite; la contemplation extérieure de l'énoncé n'y suffirait que dans les cas les plus simples.

La méthode qu'on suit en algèbre consiste essentiellement à traiter toutes les questions imaginables comme si les données n'en pouvaient pas être incompatibles; à résoudre avant tout les problèmes qu'on se propose, encore même qu'ils soient impossibles, sans faire ni admettre aucune hypothèse particulière relativement aux données, que l'on aura dû, par suite, introduire dans les calculs, sous forme littérale.

Quand ce travail préliminaire est achevé, quand on a obtenu les formules algébriques des calculs numériques qui resteraient à effectuer pour obtenir les valeurs des inconnues, l'inspection seule de ces formules, où les opérations indiquées devraient être possibles, suffit pour reconnaître après coup, et très-simplement alors, les conditions auxquelles le problème est lui-même possible, le nombre et la nature des solutions qu'il comporte dans chaque cas.

Cette *discussion* des formules se réduit toujours à savoir pour quelles valeurs des données l'expression de l'inconnue serait positive, négative ou imaginaire; elle se réduit par conséquent à la *discussion* d'inégalités que la formule indique d'elle-même.

— **Allus. hist. Discussions byzantines,** Disputes oiseuses au moment où des intérêts de premier ordre sont en jeu. V. BYZANTIN.

Discussions péripatétiques, en latin *Discussiones peripateticæ*, traité philosophique de F. Patrizzi (Bâle, 1571, 4 vol. in-4°). C'est l'ouvrage de métaphysique le plus important que cet auteur ait écrit. Patrizzi a adopté cette fois un plan hardi, conçu pour porter le dernier coup à la philosophie aristotélique. Guidé par sa haine, il rassembla, dans son premier livre, avec plus de malignité réfléchie que de crédulité réelle, toutes les accusations, tous les faits peu honorables que les ennemis du philosophe de Stagyre ont rapportés sur sa vie et sur ses mœurs, et même contre ses opinions. Mais comme il est tenu de ménager sa position universitaire, il dissimule son dessein, et annonce l'intention de concilier Aristote avec Platon. C'est pourtant là le moindre de ses soucis. Outre les calomnies qu'il a pu recueillir sur le précepteur d'Alexandre, il agite une question capitale, celle de l'authenticité de ses ouvrages. Ce point intéresse l'histoire de la philosophie. Des controverses s'étaient élevées sur cette question dès le XVe siècle : Pic de La Mirandole avait le premier contesté l'authenticité de tous les ouvrages attribués à Aristote, et dont l'ensemble forme une œuvre encyclopédique. Patrizzi, à son tour, réunit et discute les principaux textes. Après avoir établi certaines règles de critique, il aboutit à cette conclusion, que, de tous les ouvrages d'Aristote, aucun n'est authentique, à l'exception de trois écrits des moins importants. Cette argumentation préliminaire porte un cachet de passion, de partialité; mais elle prouve une érudition étendue, avec laquelle la critique doit compter.

Après avoir miné les retranchements des aristotéliciens, l'auteur continue, dans le livre suivant, son attaque dissimulée. On voit qu'il désire garder encore des ménagements hypocrites. Cette seconde partie est même dédiée au professeur Montecatino, aristotélicien avoué, auquel il affirme qu'il s'est uniquement proposé de démontrer par ses recherches l'accord des principes d'Aristote avec ceux des plus anciens philosophes. Le but de cette prétendue concordance est évidemment de prouver qu'Aristote n'a été qu'un plagiaire, un copiste, un compilateur maladroit ou malveillant. Si le philosophe est en désaccord avec Xénophon, Parménide, Zénon, Mélissus, Empédocle, Anaxagore, Démocrite, les pythagoriciens et Platon surtout, il ne lui reproche plus ses larcins, mais il l'accuse d'obéir aux instigations d'un aveugle amour-propre, en combattant ses devanciers, qu'il ne sait pas réfuter, et d'être un censeur sophistique égaré par la jalousie. Bien plus, il prend en main contre Aristote la défense de toute la philosophie antique.

Le quatrième et dernier livre de Patrizzi est une attaque en règle, ouverte et directe, des principes d'Aristote et de sa philosophie naturelle, qu'il bafoue, sans parvenir à verser le ridicule sur ces doctrines, auxquelles la postérité a accordé son admiration. Patrizzi soutient et s'applique à prouver qu'Aristote est inférieur en politique aux épicuriens, à Platon et à Pythagore, et en théologie, à Platon, aux pythagoriciens, aux Egyptiens et aux Chaldéens. Pour la dialectique, il a été délaissé par son élève favori Théophraste, et blâmé par les stoïciens. Le critique concentre ensuite toutes ses forces pour attaquer de front la philosophie de la nature, qui est la principale gloire d'Aristote. Elle ne contient, dit-il, rien de vrai ni de solide dans tout ce qui lui appartient; d'ailleurs toute sa doctrine est contradictoire.

Patrizzi fait très-bonne justice de certaines rêveries imaginées par les scolastiques, les formes substantielles notamment. Il ne frappe pas toujours à faux; sur beaucoup de points la vérité est de son côté. La passion le guide malheureusement; c'est une guerre déloyale que de combattre un grand nom, une influence séculaire s'imposant aux intelligences élevées, en employant les armes de la calomnie; la lutte des idées n'admet pas la polémique méprisable des personnalités. Avouons-le, cependant, cette passion, qui discrédite ses jugements et fausse ses interprétations philosophiques, a aidé l'esprit humain à s'affranchir d'une autorité tyrannique. L'ouvrage de Patrizzi n'est pas un livre vulgaire; sa lecture atteste un savoir étendu et profond, un génie fécond en ressources, une rare élégance, une dialectique vigoureuse.

DISCUTABLE adj. (di-sku-ta-ble — rad. *discuter*). Qui peut être discuté, qui offre matière à discussion : *Des raisons* DISCUTABLES. *Parmi ces budgets supplémentaires, le plus* DISCUTABLE *est évidemment celui des fonds secrets.* (Constitutionnel.) *Il n'est pas d'usage si bizarre, qui n'ait pour fondement une raison* DISCUTABLE. (F. Wey.) ‖ *Cela n'est pas discutable*, Cela ne mérite pas d'être examiné, discuté, tout est dénué de sens, de logique.

— **Antonyme.** Indiscutable.

DISCUTANT (di-sku-tan) part. prés. du v. Discuter : *On n'éclaircit pas toujours une opinion en la* DISCUTANT.

DISCUTANT, ANTE adj. (di-sku-tan, an-te — rad. *discuter*). Néol. Qui se livre à la discussion, qui aime la discussion : *Une certaine manie* DISCUTANTE *s'est emparée de la jeunesse et l'enlève à l'amour.* (H. Beyle.)

DISCUTÉ, ÉE (di-sku-té) part. passé du v. Discuter. Débattu, examiné contradictoirement : *Une opinion longuement* DISCUTÉE. *Les journaux, voilà le conseil d'Etat chez nos voisins, et ce n'est pas à dire que les lois y soient moins bien* DISCUTÉES. (E. Laboulaye.) ‖ Mis en doute, affirmé et combattu; examiné et critiqué : *La beauté de Mme de Staël a été fort* DISCUTÉE. (B. Const.) *Les pouvoirs* DISCUTÉS *n'existent pas.* (Balz.) *Un pouvoir fondé sur la logique ne craint pas d'être* DISCUTÉ. (E. About.)

DISCUTER v. a. ou tr. (di-sku-té — lat. *discutere*, secouer). Examiner, débattre contradictoirement : DISCUTER *une opinion, un fait, un principe, une affaire, une question.* DISCUTER *un projet de loi.* DISCUTER *le budget. Le merveilleux disparaît dès qu'on le* DISCUTE. (Volt.) *Lorsqu'on ne* DISCUTE *que des erreurs, la lumière se montre de plus en plus; quand on se bat avec des passions, la fureur et les ténèbres ne font que s'accroître.* (St-Martin.) *Ce n'est pas assez de* DISCUTER *les faits et les chiffres sur lesquels s'appuie une théorie, il faut encore les juger avec le raisonnement.* (H. Berlioz.)

— *Discuter quelqu'un*, Soumettre à un examen critique sa personne, sa conduite, ses actes, ses opinions.

— Absol. Se livrer à la discussion : *Il n'est guère de femmes avec lesquelles il soit possible de* DISCUTER *d'une manière sensée.* (Mme Romieu.) *Pour arriver au bien, il ne faut que* DISCUTER *et attendre.* (B. Const.) DISCUTONS *souvent, ne disputons jamais.* (De Ségur.) *Toute société qui* DISCUTE *agonise.* (Colins.) *Avant de* DISCUTER *avec quelqu'un, il faut s'assurer que l'on a, dans l'enceinte de la question, quelque grand principe en commun avec lui : s'il n'est pas sous le même horizon, il ne peut voir du même œil.* (Vinet.) *Fox, à peine sorti de l'enfance,* DISCUTAIT, *raisonnait avec une aisance hardie.* (Villem.) *Une armée qui* DISCUTE *est comme une main qui voudrait penser.* (Lamart.) *La foi qui ne* DISCUTE *pas est une foi qui s'éteint.* (E. de Gir.)

Cherchons la vérité, mais d'un commun accord ;
Qui *discute* a raison, et qui dispute a tort.
RULHIÈRE.

— Jurispr. *Discuter les biens d'un débiteur, discuter un débiteur*, Rechercher les biens d'un débiteur, dans l'intention de les faire vendre par voie de justice : *Suivant l'ancien droit romain, on devait* DISCUTER LE DÉBITEUR, *avant de pouvoir attaquer le tiers acquéreur des biens de celui-ci.* (Merlin.)

Se discuter v. pr. Etre discuté : *Le pouvoir s'évanouit dès qu'il* SE DISCUTE. (Proudh.)

— **Syn. Discuter, agiter, débattre, traiter.** V. AGITER.

DISCUTEUR, EUSE s. (di-sku-teur, eu-ze — rad. *discuter*). Personne qui discute, qui aime, qui recherche la discussion : *Jusque-là, Robespierre n'avait été qu'un* DISCUTEUR *d'idées, un agitateur subalterne, infatigable et intrépide, mais éclipsé par les grands noms.* (Lamart.)

DISDIAPASON s. m. (di-sdi-a-pa-zon — du préf. *dis*, et de *diapason*). Mus. Se disait chez les Grecs pour double octave.

DISDIER (Henri-François-Michel), médecin français, né à Grenoble en 1708, mort à Paris en 1781. Il se livra spécialement à l'étude de l'anatomie, qu'il fut appelé à expliquer, comme professeur, aux élèves de l'Ecole de peinture de Lyon, après avoir pratiqué son art à Grenoble et à Montpellier. Il était membre de l'Académie de chirurgie de Paris et de l'Académie de médecine de Lyon. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire exacte* ou *Description complète des os du corps humain* (Lyon, 1737-1738, 1745-1759, in-12, avec fig.); *Sarcologie*, ou *Traité des parties molles* (Paris, 1748-1756, 3 part., in-12); *Description succincte des viscères, des vaisseaux et des glandes* (Paris, 1753, in-12); *Exposition anatomique*, ou *Tableaux anatomiques des différentes parties du corps humain, exécutées par Et. Charpentier* (Paris, 1758, in-8°), recueil de planches destinées à l'instruction des peintres et des statuaires, etc.

DISELMIDE s. m. (di-sèl-mi-de — du préf. *dis*, et du gr. *selmis*, poutre). Zooph. Genre d'infusoires ayant pour type le diselmi vert. ‖ On dit aussi DISELMIS.

— **Encycl.** Les *diselmides*, confondus autrefois avec les monades, sont des infusoires microscopiques, à corps globuleux ou ovoïde, couvert d'un tégument transparent, gélatineux, non contractile ni résistant, rempli d'une substance verte, et muni de deux filaments égaux qui servent à la locomotion. On les trouve dans les eaux stagnantes, au milieu des débris végétaux en décomposition, et dans les vases où l'on conserve depuis longtemps des eaux de marais. On distingue surtout le *diselmide* vert, à corps ovoïde, renflé et marqué d'un point rouge. On rapporte aussi à ce genre un infusoire qui colore en rouge vif les eaux des salines de la Méditerranée.

DISEMME s. f. (di-zèm-me — du préf. *dis*, et du gr. *emma*, habit). Bot. Genre de passiflorées de l'Australie.

DISENTIS, bourg de Suisse, cant. des Grisons, ch.-l. de haute juridiction, à 51 kilom. S.-O. de Coire, près du confluent du Rhin antérieur et du Rhin du milieu, sur le penchant d'une montagne; 1,450 hab. Gymnase, école cantonale. L'abbaye des bénédictins de Disentis, fondée au VIIe siècle par le moine écossais Sigebert, et dont les abbés étaient jadis princes de l'Empire et présidents de la Ligue grise, s'élève au-dessus du bourg, sur le mont Vakara. L'église abbatiale renferme le tombeau de saint Colomban.

DISERT, ERTE adj. (di-zèr, èr-te — lat. *disertus*, même sens). Qui parle avec une facilité élégante; qui exprime bien ce qu'il dit : *Celui qui se borne à prouver, et qui laisse l'auditeur convaincu, mais froid et tranquille, n'est point éloquent et n'est que* DISERT. (D'Alemb.) *Supposez à un homme* DISERT *du nerf dans l'expression, de l'élévation dans la pensée, de la chaleur dans les mouvements, vous en ferez un homme éloquent.* (Beauzée.)

Un charlatan se vantait d'être
En éloquence si grand maître
Qu'il rendrait *disert* un badaud,
Un manant, un rustre, un lourdaud.
LA FONTAINE.

‖ Qui est dit avec une élégance facile : *Le discours* DISERT *est facile, clair, pur, élégant et même brillant.* (Demoustier.)

— Syn. **Disert, éloquent.** L'orateur *disert* plaît par la facilité, l'élégance de sa parole, mais il émeut rarement; il connaît son art et il y montre de l'habileté, mais le génie lui fait défaut. L'homme *éloquent* s'empare des esprits, émeut les cœurs et domine son auditoire. L'un brille par la diction, l'autre par la grandeur des pensées et par l'élévation.

DISERTEMENT adv. (di-zèr-te-man — rad. *disert*). D'une manière diserte, avec élégance et facilité : *Pérorer* DISERTEMENT. *Je n'aime point un prêtre séculier qui discourt* DISERTEMENT *en chaire.* (M. Lenobletz.)

DISETTE s. f. (di-zè-te — du lat. *deesse*, manquer, ou *desinere*, cesser). Manque de choses nécessaires à la vie, et particulièrement d'aliments : *Cruelle* DISETTE. *Année de* DISETTE. *Les* DISETTES *qui arrivent dans un Etat sont une marque indubitable que la police n'y est pas bien faite.* (Trév.) *La liberté est le seul préservatif possible contre la* DISETTE, *le seul moyen d'établir et de conserver entre les prix des différents lieux et des différents temps ce juste niveau sans cesse troublé par l'inconstance des saisons et l'inégalité des récoltes.* (Turgot.) *La* DISETTE *des subsistances est à elle seule une éternelle sédition qui ferme l'oreille du peuple à toute sagesse, et qui donne à toute heure tous les citoyens pour complices à toutes les factions.* (Lamart.) *Parmentier indiquait les gouets comme un aliment précieux dans les moments de* DISETTE. (H. Berthoud.) ‖ Etat de pauvreté, de pénurie : *On a quelque peine à voir ceux qui labourent dans la* DISETTE, *ceux qui ne produisent rien dans le luxe.* (Volt.)

— Par ext. Manque, pénurie générale : *La* DISETTE *des bons livres est en proportion directe de l'abondance des mauvais.*

Il en est des talents comme de la finance;
La *disette* aujourd'hui succède à l'abondance.
VOLTAIRE.

‖ Manque, pénurie individuelle : *Je suis dans une grande* DISETTE *de vrais amis.*

— Fig. Absence, privation, défaut : *La finesse est toujours une preuve de* DISETTE *d'esprit.* (Mlle de L'Espinasse.) *Celui qui écrit tous les jours dans les journaux est en danger parfois de souffrir de la* DISETTE *d'idées ou de sujets.* (Ste-Beuve.)

— Poétiq. Les poëtes ont quelquefois personnifié la disette :

La *Disette* au teint blême et la triste famine
Troublent l'air d'alentour de longs gémissements.
BOILEAU.

— Syn. **Disette, famine.** La *disette* est le manque ou la rareté des vivres. La *famine* est une *disette* extrême considérée sous le rapport des souffrances qui en résultent pour la masse du peuple; à un point de vue plus spécial, la *famine* est le résultat de la *disette*, c'est la *disette* sévissant comme un fléau.

— **Disette, besoin, dénûment,** etc. V. BESOIN.

— **Antonyme.** Abondance.

— **Encycl.** V. FAMINE.

DISETTE s. f. (di-zè-te — rad. *dire*). Pop. Propos malins, commérages, médisances : *Le Berrichon reconnut la justesse du calcul : « Mais les* DISETTES *! monsieur, répondit-il. — Quoi, les* DISETTES *?... — Eh bien! oui, quoi qu'on dirait? »* (Balz.)

DISETTEUX, EUSE adj. (di-zè-teu, eu-ze — rad. *disette*). Qui est dans la disette, dans la pénurie : *On se montre infiniment généreux envers nous, si esclaves, si* DISETTEUX, *si infortunés.* (Mirab.) ‖ Où les gens sont dans la disette : *Pays* DISETTEUX. *Maison* DISETTEUSE. *Il est impossible de nourrir les provinces* DISETTEUSES, *à moins que le gouvernement ne s'en charge.* (Turgot.) ‖ Qui se passe dans la disette : *Vie* DISETTEUSE. *Quand viennent des années* DISETTEUSES, *on peut sacrifier beaucoup de satisfactions avant d'entreprendre sur les aliments eux-mêmes.* (F. Bastiat.)

— Substantiv. Personne qui est dans la disette : *Un* DISETTEUX. *Une* DISETTEUSE.

DISEUR, EUSE s. (di-zeur, eu-ze — rad. *dire*). Personne qui dit habituellement des choses d'un genre spécifié : DISEUR *de bons mots.* DISEUR *de proverbes.* DISEUR *de rébus.* DISEUSE *de riens.* DISEUR *de sornettes.* DISEUR *de bons mots, mauvais caractère.* (Pasc.) *Les* DISEURS *de belles paroles parlent autant contre eux que pour eux.* (Boss.) *Le pape Benoît XIV était un grand* DISEUR *de bons mots.* (A. Karr.)

Dieu ne créa que pour les sots
Les méchants *diseurs* de bons mots.
LA FONTAINE.

Un bel esprit, si j'en sais bien juger,
Est un *diseur* de bagatelles.
SAINT-EVREMONT.

... Je ne hais rien tant que les contorsions
De tous ces grands faiseurs de protestations,
Ces obligeants *diseurs* d'inutiles paroles.
MOLIÈRE.

‖ Personne considérée au point de vue des qualités de son élocution : *Un beau* DISEUR. *Un* DISEUR *fastidieux. Le premier président était un beau* DISEUR, *et avait fort la parole en main.* (St-Sim.) ‖ Personne qui parle beaucoup, qui fait de grandes démonstrations en paroles : *Monsieur, je ne suis point un* DISEUR. (Turenne.)

— Pop. Menteur, hâbleur : *Vous n'êtes point une* DISEUSE, *vous êtes assez sincère.* (Mme de Sév.)

— *Diseur, diseuse de bonne aventure*, Personne qui fait profession d'annoncer aux autres ce qui doit leur arriver : *Consulter les* DISEURS DE BONNE AVENTURE.

— Prov. *Les grands diseurs ne sont pas les grands faiseurs*, Ceux qui se vantent le plus, qui promettent le plus, sont ordinairement ceux qui font le moins. Les Italiens disent dans le même sens : *Chi è largo di bocca è stretto di mano*, Qui est large de bouche est étroit de main. ‖ *L'entente est au diseur*, Celui qui prend la parole passe toujours pour en savoir plus long que celui qui garde le silence.

Diseuse de bonne aventure (LA), tableau de Valentin; musée du Louvre (no 588). Une jeune bohémienne, au teint basané, coiffée comme les Italiennes de Frascati, examine avec attention et gravité la main d'un soldat assis devant une table, le dos tourné au spectateur. Un jeune homme, debout de l'autre côté de la table, suit des yeux les mouvements de la chiromancienne, tandis qu'un homme, placé à gauche dans l'obscurité, passe la main dans la poche de cette femme et en tire un coq noir vivant, animal fantastique et symbolique, qui joue un grand rôle dans les évocations de la sorcellerie. A droite, près de la table, un vieillard jouant de la harpe et une jeune fille pinçant de la guitare achèvent de monter l'imagination du soldat par les accords d'une musique bizarre. Le lieu où se passe la scène est une sorte de caverne ou de taudis, où ne pénètre par un soupirail qu'un jour mystérieux. « En vérité, dit M. Ch. Blanc, il est impossible, je ne dis pas seulement de peindre d'une main plus savante et plus vigoureuse, mais encore de mieux initier le spectateur aux mystères de cette vie que menaient les bohémiens d'alors, race proscrite et vagabonde, au costume bizarre et au teint cuivré, qui vivait de rapines ou de la crédulité publique, se couvrait de draperies aux couleurs voyantes, et trouvait dans toutes les villes quelque réduit ténébreux ignoré de la justice, refuge ouvert à tous les aventuriers sans feu ni lieu. » La *Diseuse de bonne aventure* a fait partie de la collection de Louis XIV et a été gravée par Pelletier.

Diseuse de bonne aventure (LA), tableau de W. van Mieris, au musée de Dresde. Une jeune et jolie femme a confié sa main à une vieille bohémienne qui y cherche les indices favorables ou fâcheux de ses amours futures; tel est le sujet de cette peinture, dont le plus grand mérite consiste dans la finesse de l'exécution.

Beaucoup d'autres artistes ont peint des *Diseuses de bonne aventure;* nous citerons entre autres : le Caravage, dont nous avons décrit au mot BOHÉMIENNE une composition de laquelle il existe deux exemplaires, l'un au Louvre, l'autre au musée du Capitole, à Rome; le Garofolo, auquel nous avons attribué par erreur une *Bonne aventure*, décrite sous ce titre dans le deuxième volume de ce *Dictionnaire*, mais qui est l'auteur d'une *Bohémienne* ou *Zingarella*, appartenant au palais Pitti. Téniers a représenté plusieurs fois des bohémiennes ou diseuses de bonne aventure, tantôt dans des sites sauvages, solitaires, tantôt dans des cavernes, tantôt dans des intérieurs ténébreux, remplis d'accessoires de magie ou de sorcellerie ; un de ses tableaux en ce genre a été gravé par Lebas. Le musée des Offices possède une *Diseuse de bonne aventure*, de G. Honthorst, et une autre de C. Bega. Un tableau sur le même sujet par Watteau a figuré à la vente Stevens, en 1846; un autre par N. Berghem a été gravé par C.-D. Melini. Ch.-L. Coypel a gravé lui-même une composition analogue, de son invention. Un tableau de M. Fr. Biard, représentant l'*Intérieur d'un ménage de diseuse de bonne aventure*, a été exposé au Salon de 1827 et a été acquis par le musée de Lyon. Deux autres artistes contemporains, MM. Henri Decaisne et Alphonse Honein ont exposé chacun une *Diseuse de bonne aventure*, au Salon de 1847.

Diseuse de bonne aventure (LA), tableau de Manfredi, au musée du Louvre (no 247). A l'exemple du Caravage, dont il avait adopté le style, Manfredi a peint plusieurs fois des bohémiennes, des diseuses de bonne aventure. Le tableau du Louvre représente une de ces chiromanciennes occupée à lire dans la main d'une femme derrière laquelle se tient un cavalier portant une tête d'oiseau. La bohémienne est assistée d'une commère plus âgée.

Le palais Pitti (Florence) possède une composition analogue, qui est exécutée avec beaucoup de largeur et de fermeté : ici le questionneur est un cordonnier portant divers outils de sa profession; il rit, d'une façon un peu niaise, en écoutant une jeune et assez jolie bohémienne qui, du doigt, lui désigne les lignes de la main qu'il tient ouverte; à droite, derrière lui, une vieille, au teint basané, lui soutire sa bourse, d'une main, et fait de l'autre main un geste équivoque familier aux gens du Midi. Ces trois figures, vigoureusement peintes, sont vues à mi-corps, comme celles du tableau du Louvre.

Diseuse de bonne aventure (LA) ou **la Bohémienne**, tableau du Caravage (v. BOHÉMIENNE); même sujet, du Garofolo. V. BONNE AVENTURE.

DISGRÂCE s. f. (di-sgrâ-se — du préf. *dis*, et de *grâce*). Défaut de grâce, de charme extérieur; mauvaise grâce : *La* DISGRÂCE *du maintien, de l'allure, des gestes, des discours. Un extérieur plein de* DISGRÂCE. ‖ Rare en ce sens.

— Perte des bonnes grâces d'une personne puissante ou aimée : *Tomber dans la* DISGRÂCE *du roi, d'un ministre, de sa maîtresse. Encourir la* DISGRÂCE *d'un prince. La* DISGRÂCE *est un crime irrémissible dans les cours.* (Boss.) *Une demi-*DISGRÂCE *qui dure longtemps est une mort de langueur insupportable.* (Bussy-Rab.) *La véritable misère est de tomber dans la* DISGRÂCE *du dieu vivant.* (Maucroix.) *La* DISGRÂCE *est le plus glorieux moment de la vie d'un grand homme.* (Beauchêne.) *Malgré de grands services rendus à son pays, Colbert n'en mourut pas moins dans la* DISGRÂCE. (L.-J. Larcher.)

— Par ext. Infortune, malheur : *La raison supporte les* DISGRÂCES, *le courage les combat, la religion les surmonte.* (Mme de Sév.) *Les hommes insolents pendant la prospérité sont toujours faibles et tremblants dans la* DISGRÂCE. (Fén.) *La moindre* DISGRÂCE *nous fait mépriser de ceux qui nous chérissaient.* (Mol.) *Plus les* DISGRÂCES *sont cruelles, plus il faut s'envelopper de vertu.* (La Rochef.) *Comme toutes* DISGRÂCES *peuvent arriver aux hommes, ils devraient être préparés à toutes* DISGRÂCES. (La Bruy.) *La* DISGRÂCE *éteint les haines, les jalousies.* (La Bruy.) *Le courage a plus de ressources contre les* DISGRÂCES *que la raison.* (Vauven.) *Je me conforte de mes* DISGRÂCES *en buvant de meilleur vin.* (Volt.) *Nous sommes presque toujours les artisans de nos* DISGRÂCES. (Volt.) *Dans les* DISGRÂCES, *le comble de l'infortune est d'avoir été heureux.* (J.-J. Rouss.) *Si l'*Eloge de la folie *n'avait valu à Erasme tant de* DISGRÂCES, *je proposerais aux moralistes un curieux paradoxe : l'*Apologie des sots. (Renan.)

J'ai le cœur au-dessus de toutes les *disgrâces*.
CORNEILLE.

Les *disgrâces* désespérées
Et de nul espoir tempérées
Sont affreuses à soutenir.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Insuccès, revers :

La guerre a ses faveurs ainsi que ses *disgrâces*.
RACINE.

— Poétiq. Personne qui est dans l'infortune :

La pitié recueillit son illustre *disgrâce*.
LAMARTINE.

— Syn. **Disgrâce, défaveur.** V. DÉFAVEUR.

— **Disgrâces, adversité, détresse, infortune, malheur, misère.** V. ADVERSITÉ.

— **Antonymes.** Faveur, bonnes grâces.

— **Encycl.** Hist. *Disgrâces célèbres.* La *disgrâce* est une conséquence logique et nécessaire de la faveur; on dirait qu'il y a, pour les hommes comme pour les corps, une loi de la pesanteur qui les fait retomber fatalement une fois qu'ils se sont plus ou moins élevés. Ceux qui ont échappé à cette loi sont rares, et le doivent à des circonstances toutes particulières, soit que la mort les ait enlevés à l'apogée même de leur faveur, comme Concini ou la duchesse de Châteauroux — car nous appliquons aussi ce mot de *disgrâce* à la chute des favorites; — soit qu'ils aient su prendre un ascendant irrésistible, comme Diane de Poitiers ou le cardinal de Richelieu; encore on sait combien ce dernier était haï de son maître qui tenta plusieurs fois, mais vainement, de secouer son joug impérieux. Ces exceptions elles-mêmes ne font que confirmer la règle, et ministres, favoris ou maîtresses, tous ont ressenti les effets de cette réaction inévitable, depuis Aman jusqu'à Chateaubriand, depuis Poppée jusqu'à Mme de Montespan.

Les anciens attribuaient aux dieux ce subit revirement dans les choses humaines : « Quelle est l'occupation de Jupiter? demandait Chilon à Esope. — Il abaisse ce qui est élevé et élève ce qui est abaissé, » répondit le sage. Le vulgaire y voit l'œuvre de la fortune ou du hasard; quant au philosophe et à l'historien, ils y découvrent autre chose et ne voient dans la *disgrâce* qu'une conséquence logique des faits et des caractères. Tacite, parlant des favoris, à propos de Séjan, dit qu'un jour vient où cesse la faveur. Rien de plus fréquent ni qui soit plus dans la nature humaine, que cette sorte de lassitude ou de dégoût que les princes ne tardent pas à éprouver pour ceux qu'ils ont comblés. Ennuyés, ils n'ont cherché dans le favori qu'ils ont élevé jusqu'à eux qu'une distraction et un passe-temps; quand ce jouet a perdu l'attrait de la nouveauté, comme des enfants gâtés qu'ils sont, ils le rejettent loin d'eux pour en prendre un autre, et disent à l'instar de Louis XIII parlant de Cinq-Mars : « Il y a six mois que je le vomis. » Un caprice les avait élevés, un caprice les renverse, et l'histoire de leur élévation n'est pas moins curieuse que celle de leur chute. « Louis XIII, dit Tallemant des Réaux, prit amitié pour Saint-Simon, à cause, disait-il, que ce garçon lui rapportait toujours des nouvelles certaines de la chasse, qu'il ne tourmentait pas trop ses chevaux, et que, quand il sonnait du cor, il ne bavait point dedans. Voilà d'où vient sa fortune. » Barradas, un autre des favoris de Louis XIII, fut disgracié pour une singulière cause : « Il était un jour à la chasse, lit-on dans le *Menagiana*, lorsque le chapeau du roi, étant tombé, alla justement sous le ventre du cheval de Barradas. Dans ce moment-là ce cheval, étant venu à pisser, gâta tout le chapeau du roi, qui se mit dans une aussi grande colère contre le maître du cheval que s'il l'avait fait exprès. Cet accident, qui aurait fait rire un autre, fut pris en très-mauvaise part par le roi, qui commença dès ce temps-là à ne plus aimer Barradas. »

C'est surtout chez les princes despotiques de l'Asie que les *disgrâces* sont nombreuses et fréquentes; un rien, souvent une réponse qui s'est fait attendre provoquent la *disgrâce* et la mort du favori le plus cher, du ministre le plus capable. A cette inconstance naturelle au caractère d'un homme qui peut tout, qui se lasse de tout, se joint une autre cause des *disgrâces :* c'est la superbe de ces favoris, de ces ministres arrivés à une telle hauteur, qu'ils se croient à l'abri de tout orage et qu'ils résistent même à leur maître. C'est Fouquet osant lutter avec Louis XIV, l'éclipser par son luxe et lui disputer le cœur de La Vallière; c'est Louvois ne craignant pas de contrecarrer son maître, et, au siége de Valenciennes, de changer de place par deux fois une garde placée par le roi. Mais ce qui contribue plus que tout le reste à la chute des favoris ou des ministres, ce sont les ennemis que leur fait ou leur orgueil ou leur abus du pouvoir, et surtout les envieux qui convoitent leur position : c'est ainsi que Boëce est la victime des soupçons de Luitprand; Pierre des Vignes, de Frédéric II; que Jacques Cœur est abandonné par Charles VII; que le duc de Bourbon est remplacé par le cardinal Fleury; que Ximénès est disgrâcié par Charles-Quint. Dans toutes ces révolutions de palais, ce sont ordinairement les femmes qui jouent le premier rôle; elles ont pour ces sortes d'intrigues une adresse sans égale et surtout des arguments irrésistibles. Aman est renversé par la Juive Esther; Bélisaire devient la victime d'Antonine et de Théodora; le cardinal Wolsey disparaît devant l'influence d'Anne de Boleyn; Semblançai est sacrifié aux ressentiments de la mère de François Ier; Louvois succombe pour s'être jeté aux genoux de Louis XIV et lui avoir arraché la promesse de ne pas publier son mariage avec la veuve Scarron, et le duc de Choiseul, pour avoir refusé de plier le genou devant la Du Barry. Ceux pour qui la fortune est la plus clémente et qui conservent jusqu'au bout la confiance de leur maître ne sauraient échapper à cette loi fatale de réaction; au commencement du règne suivant, on leur demande un compte sévère de leur puissance et de l'usage qu'ils en ont fait; les plus heureux sont ceux qui n'ont en partage que la *disgrâce* ou l'exil, et qui ne sont pas conduits à Montfaucon, comme Enguerrand de Marigny.

Les maîtresses des rois sont plus que qui que ce soit sujettes à d'éclatantes *disgrâces;* c'est en amour surtout que les royautés sont éphémères et les compétitions nombreuses, et elle est longue la liste des favorites qui ont brillé un jour pour se voir supplantées le lendemain par celles-là mêmes en qui elles auraient dû trouver un appui; c'est l'histoire des La Vallière, des Montespan, des sœurs de Mailly.

Les *disgrâces* étant des faits logiques, naturels, ont un développement régulier, et les courtisans expérimentés savent en prévoir au juste le moment. Quelquefois cependant elles éclatent subitement comme la foudre. Deux surtout sont célèbres en ce genre : celle de la princesse des Ursins et celle du comte de Portalis sous Napoléon Ier. La princesse des Ursins, qui avait mis Philippe V en chartre privée, croyait s'être fait une nouvelle créature en lui faisant épouser la princesse de Parme; elle alla donc la recevoir, à quelques lieues de Madrid, en grand costume de cour : « Alors la conversation commença, dit Saint-Simon; la reine ne la laissa pas continuer, se mit incontinent sur les reproches qu'elle lui manquait de respect par l'habillement avec lequel elle paraissait devant elle et par ses manières. Mme des Ursins, dont l'habillement était régulier et qui, par ses manières respectueuses et propres à ramener la reine, se croyait bien éloignée de mériter cette sortie de sa part, fut étrangement surprise et voulut s'excuser. Mais voilà tout aussitôt la reine qui se laisse aller aux paroles offensantes, jusqu'à demander des officiers, des gardes, et à commander avec injure à Mme des Ursins de sortir de sa présence. Elle voulut parler et se défendre des reproches qu'elle recevait; la reine, redoublant de furie et de menaces, se mit à crier qu'on fît sortir cette folle de son logis, et l'en fit sortir par les épaules. A l'instant, elle appelle Amenzaga et l'écuyer qui commandait ses équipages, ordonne d'arrêter Mme des Ursins, de la mettre dans un carrosse escorté de quinze gardes, et de la faire partir sur l'heure vers Burgos et Bayonne, et de ne se point arrêter. Mme des Ursins fut donc arrêtée à l'instant même et mise en carrosse avec une de ses femmes de chambre, sans avoir eu le temps de changer d'habit ni de coiffure, ni de prendre aucune précaution contre le froid, d'emporter ni argent ni autre chose, ni elle, ni sa femme de chambre, et sans aucune sorte de nourriture dans son carrosse, ni chemise, ni quoi que ce soit pour se coucher. » C'était le 23 décembre, la terre était couverte de neige; ainsi, en habit de cour, décolletée, elle fut emmenée sans débrider, et ce ne fut que le 14 janvier suivant qu'elle arriva à Saint-Jean-de-Luz, où elle trouva un lit et de quoi se changer. Quelle chute pour celle qui avait si longtemps gouverné l'Espagne en souveraine maîtresse! Son sort rappelait bien celui de ces ministres ou favoris russes qui, un beau jour, étaient arrachés de leurs palais et placés sur un traîneau qui mettait six mois à les emmener en Sibérie.

La *disgrâce* de M. de Portalis ne fut pas moins foudroyante; elle eut lieu à propos de la bulle par laquelle Pie VII, captif à Savone, refusait à Maury l'investiture de l'archevêché de Paris. L'empereur fit contre Portalis, en plein conseil d'Etat, une sortie qui terrifia tous les assistants; et il termina par ces paroles : « Sortez, monsieur, et que je ne vous voie jamais devant mes yeux! »

« La faveur, dit La Bruyère, met l'homme au-dessus de ses égaux, et la chute au-dessous. » C'est résumer en quelques mots les effets produits par la *disgrâce* sur ceux qui en sont les victimes. L'excommunié ou le lépreux, au moyen âge, ne se trouvaient pas plus seuls, plus abandonnés, que l'homme qui a été atteint par la *disgrâce*. Et pourtant, à cette heure où il ne peut plus éveiller la jalousie, il semble qu'on devrait se montrer indulgent à son égard. « Celui-là peut bien faire, dit La Bruyère, qui ne nous aigrit plus par une grande faveur; il n'y a aucun mérite, il n'y a sorte de vertu qu'on ne lui pardonne : il serait un héros impunément. Cependant, d'autre part, rien n'est bien d'un homme disgracié : vertu, mérite, tout est dédaigné, ou mal expliqué, ou impliqué à vice; qu'il ait un grand cœur, qu'il ne craigne ni le fer ni le feu, qu'il aille d'aussi bonne grâce à l'ennemi que Bayard et Montrevel, c'est un bravache, on le plaisante; il n'a plus de quoi être un héros. Je me contredis, il est vrai, mais accusez-en les hommes, dont je ne fais que rapporter les jugements. » Cette contradiction vient de ce que tous les hommes pensent comme le président de Chevry, qui disait : « Il faut tenir le bassin de la chaise percée à un favori, pour l'en coiffer après, s'il venait à être disgracié. » Louville raconte dans ses *Mémoires* que, lorsqu'il quitta l'Espagne, disgracié par Philippe V, il ne put trouver dans tout Madrid un seul médecin pour le soigner de coliques terribles dont il souffrait. L'ombre même de la *disgrâce* suffit pour éloigner parents et amis. Lorsque le duc de Richelieu revint à Versailles après la prise de Port-Mahon, Louis XV, au lieu de le féliciter sur ce fait d'armes, se contenta de lui demander si les figues de cette île étaient aussi bonnes qu'on le prétendait; les courtisans, ayant entendu cette demande, crurent qu'il était tombé en défaveur, et ce fut aussitôt à qui l'éviterait et ne lui parlerait pas. Une aventure à peu près semblable arriva à Daru sous le premier empire. Un jour qu'il était dans le cabinet de l'empereur, celui-ci se mit à s'emporter, comme il le faisait souvent, et de l'antichambre on entendit les éclats de sa voix retentissante. Les dignitaires réunis dans ce premier salon se persuadèrent que cette virulente apostrophe était à l'adresse de Daru; aussi, quand celui-ci sortit, ne trouva-t-il pas un sourire à son adresse, pas une main tendue vers lui. Etonné d'un semblable accueil, il s'enquiert, et réussit enfin à trouver un assistant moins timide que les autres qui consent à lui expliquer la cause de cette froideur subite. Daru rit beaucoup, assura que ce n'était pas à lui que s'adressaient ces reproches, qu'il y avait là un malentendu, et retrouva aussitôt tous ses amis.

En Orient, nous l'avons dit plus haut, la *disgrâce* est un mal sans remède; celui qui a déplu au despote, à qui tout appartient, est privé en même temps de sa faveur, de ses biens et même de la vie. Le sultan envoie le cordon fatal avec lequel on s'empresse de l'étrangler, et ce prince n'a pas besoin de dire comme Caligula à un convive qu'il voulait empoisonner et qui avait osé prendre du contre-poison : « Tu prends du contre-poison contre César? » Si, dans les cours européennes, les mœurs étaient plus douces, si la *disgrâce* n'entraînait que la défaveur ou l'exil, celui qui en était atteint n'avait pas un sort plus enviable pour cela. Pour le courtisan, une seule chose existe, la faveur et le sourire du prince; à sa possession il a tout sacrifié, et le jour de sa *disgrâce* il peut dire comme Wolsey : « Si j'avais fait pour le roi du ciel ce que j'ai fait pour le roi de la terre, mon salut ne serait pas douteux. » Aussi le jour où cette faveur vient à lui manquer, rien n'existe plus pour lui. Ceux que la perte d'une femme adorée a fait mourir de désespoir sont très-rares, et il n'en est pas qui ne se consolent avec le temps. La perte de la faveur est plus irrémédiable que celle d'une maîtresse : beaucoup en meurent, comme Racine, Lebel ou la marquise de Prie; les autres languissent inconsolables et traînent, comme Lauzun et Bussy-Rabutin, des jours qu'aucun espoir ne vient colorer. Avec le pouvoir absolu, la faveur et la *disgrâce* tendent peu à peu à disparaître; mais on ne refait pas la nature humaine, et il y aura toujours des âmes basses, des caractères faibles pour lesquels l'amitié d'un riche ou d'un puissant sera le plus grand bonheur, et la *disgrâce* la suprême calamité.

Allus. litt. Peut-être on t'a conté la fameuse disgrâce De l'altière Vasthi, Dont j'occupe la place, Allusion aux deux vers qui commencent le récit où Esther raconte à Elise son élévation :

Peut-être on t'a conté la fameuse disgrâce
De l'altière Vasthi, dont j'occupe la place,
Lorsque le roi, contre elle enflammé de dépit,
La chassa de son trône ainsi que de son lit.

C'étaient, de tous les vers de Racine, ceux que Mme de Maintenon aimait et admirait le plus. Elle s'en faisait l'application, et dans une lettre où elle parle de Mme de Montespan, à laquelle elle avait succédé, on lit :

. . . . Après *la fameuse disgrâce*
De l'altière Vasthi, dont j'occupe la place.

DISGRACIANT (di-sgra-si-an) part. prés. du v. Disgracier : *Des princes* DISGRACIANT *leurs favoris.*

DISGRACIANT, ANTE adj. (di-sgra-si-an, an-te — rad. *disgracier*). Qui cause la disgrâce. ‖ Vieux mot.

DISGRACIÉ, ÉE (di-sgra-si-é) part. passé du v. Disgracier). Tombé en disgrâce : *Favori* DISGRACIÉ. *Il y a des temps où il ne sied pas bien à un homme d'être* DISGRACIÉ. (Card. de Retz.) *Rien n'est bien d'un homme* DISGRACIÉ. (La Bruy.) *Je n'ai jamais lu qu'un courtisan ait parlé avantageusement d'un ministre* DISGRACIÉ. (Volt.) *Quand le grand seigneur envoie le cordon à l'un des ministres* DISGRACIÉS, *les bourreaux sont muets comme la victime.* (B. Const.)

— Qui est mal doué sous le rapport des qualités naturelles : *Cette femme est bien* DISGRACIÉE. *Les natures* DISGRACIÉES *au physique sont très-souvent fort bien douées au moral. Les personnes qui sont* DISGRACIÉES *de la nature sont généralement pour les autres un objet de répulsion.* (St-Prosper.) *Un père tendre préfère celui de ses enfants qui est le plus* DISGRACIÉ. (Chateaub.) *Le talent est d'ordinaire l'attribut d'une nature* DISGRACIÉE, *en qui l'inharmonie des aptitudes produit une spécialité extraordinaire, monstrueuse.* (Proudh.)

— Substantiv. Personne disgraciée, tombée en disgrâce : *Les* DISGRACIÉS *mettent toujours leur disgrâce sur le compte de l'ingratitude ou de l'envie. Les* DISGRACIÉS *ont peu d'amis à la cour.* (Acad.) *Tous ces projets de* DISGRACIÉS, *de mécontents ou de rêveurs patriotes sont nécessairement vagues.* (Ste-Beuve.) ‖ Personne mal douée, dépourvue de qualités naturelles : *Pauvre* DISGRACIÉE !

DISGRACIER v. a. ou tr. (di-sgra-si-é — rad. *disgrâce*). Retirer sa faveur, ses bonnes grâces à : *La tradition exige absolument qu'un nouveau pape* DISGRACIE *le favori de son prédécesseur.* (E. About.) *Turgot avait un ami qui cessa de le voir lorsqu'il fut devenu ministre; il y avait longtemps qu'il n'avait rencontré cet ami, lorsque, l'apercevant un jour, il lui dit : « Depuis que je suis ministre, vous m'*AVEZ DISGRACIÉ. »

— **Antonyme.** Favori.

DISGRACIEUSEMENT adv. (di-sgra-si-eu-ze-man — rad. *disgracieux*). Sans grâce, d'une façon disgracieuse : *Rire* DISGRACIEUSEMENT. *Danser* DISGRACIEUSEMENT.

DISGRACIEUX, EUSE adj. (di-sgra-si-eu, eu-ze — du préf. *dis*, et de *gracieux*). Qui n'est pas gracieux, qui est dépourvu de grâce : *Vêtement* DISGRACIEUX. *Tournure* DISGRACIEUSE. *Certaines toilettes rendent une femme* DISGRACIEUSE. *Les époux qui éprouvent de l'aversion l'un pour l'autre produisent des enfants* DISGRACIEUX. (Maquel.) ‖ Déplaisant, fâcheux, ennuyeux : *Besogne* DISGRACIEUSE. *Caractère* DISGRACIEUX. *Humeur* DISGRACIEUSE. *Quelle saison* DISGRACIEUSE *nous avons eue! Il faut passer vite sur ce que peut nous offrir de* DISGRACIEUX *une aventure.* (Le Vayer.)

DISGRÉGÉ, ÉE (di-sgré-jé) part. passé du v. Disgréger. Réduit en poudre, divisé : *Corps* DISGRÉGÉ. *Particules* DISGRÉGÉES.

DISGRÉGER v. a. ou tr. (di-sgré-jé — du préf. *dis*, et de *agréger*. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a* et *o : Nous disgrégeons; nous disgrégeâmes*). Diviser, séparer; rompre l'agrégation de : DISGRÉGER *les molécules d'un corps en le concassant.* ‖ On dit aujourd'hui DÉSAGRÉGER.

DISHLEY, village d'Angleterre, comté de Chester, 1,533 hab., est devenu célèbre par la création d'une race de moutons due à l'illustre Bakewell. C'est en 1755 que cet éleveur de génie commença ses premiers essais. Les procédés qu'il mettait en usage furent d'abord tenus secrets, mais il n'est pas douteux aujourd'hui que ce ne soit par la sélection que la race de Dishley fut formée. Tout s'y prêtait admirablement : un sol fertile, de riches herbages, un climat uniformément doux, la position même de l'exploitation au centre de l'Angleterre, aidèrent Bakewell dans son entreprise. Il sut tirer parti de tout. Venu à une époque où l'art de la zootechnie était encore à naître, il en fut le précurseur, ou mieux, pratiquement, le créateur. Aussi faut-il voir l'étonnement de ses contemporains en présence des résultats surprenants obtenus par le fermier de Dishley-Grange, et les légendes merveilleuses dont il fut le héros. Les effets de la sélection, augmentés encore par le choix d'une alimentation appropriée et par la consanguinité, furent tels, qu'en 1760, cinq ans seulement après ses premiers débuts, Bakewell put inaugurer avec succès la location de ses béliers. Le prix de la location était, il est vrai, relativement assez modeste, il ne dépassait pas 20 à 25 fr. par tête. Mais bientôt la vogue leur fit acquérir une valeur telle qu'en 1786 le total de la location s'élevait à la somme de 25,000 fr. Les choses n'en restèrent pas là, et trois ans plus tard, en 1789, le prix de location pour trois béliers seulement était de 30,000 fr., soit 10,000 fr. par tête. Le revenu total s'élevait à la somme énorme de 170,000 fr. Dès lors, comme à présent, la location des béliers se faisait aux enchères publiques.

Voici les caractères qui distinguent la race de Dishley ou New-Leicester. Le corps est cylindrique, court, de telle sorte que, recouvert de sa toison, il présente une forme cubique. La laine, longue et rude, forme des mèches pointues et pendantes; elle est peu fournie, et, malgré sa longueur, donne des toisons qui ne pèsent pas en proportion du volume des animaux. Le ventre, les membres et la tête sont complétement nus. La tête, petite, dépourvue de cornes, à chanfrein droit, à oreilles fines, minces et horizontales, est unie au corps par un cou extrêmement court et mince. Sur le chanfrein, autour des yeux et sur les oreilles, on observe généralement des taches rousses ou brunâtres qui passent pour être caractéristiques. Les membres sont d'une grande finesse, quoique assez allongés. On a naturellement visé à ce que le squelette tînt le moins de place possible; aussi les os et les cartilages sont-ils d'une exiguïté remarquable. Comme toutes les races anglaises améliorées, le corps entier du dishley est recouvert d'une épaisse couche de graisse qui lui permet de supporter des températures plus basses que cela n'aurait pu avoir lieu sans cette condition de leur organisation. « Mais, dit M. Yvart, cette couche de graisse gêne l'action des vaisseaux et des nerfs de la peau et finit par altérer les fonctions de cet organe, qui consistent dans la sécrétion de la laine et dans la transpiration cutanée. Dans les premières années, les moutons anglais ont la peau souple, rose, onctueuse, la laine douce et longue; mais à mesure que ces moutons vieillissent et que la graisse devient plus épaisse, la peau et la laine changent de caractères; la peau devient blanche et sèche, la laine moins longue, moins vivante, plus cassante. Chez de vieux béliers abondamment nourris, il arrive même quelquefois que la toison tombe par plaques. Dans tous les cas, la laine de la première tonte est tellement supérieure à celle des tontes suivantes, qu'elle est toujours vendue séparément. Lorsque l'embonpoint est devenu excessif et que la vitalité de la peau est amoindrie, l'animal ne peut supporter l'effet de la chaleur, par suite de la diminution de la transpiration cutanée. On voit des cultivateurs se trouver dans la nécessité de couvrir de vieux béliers récemment tondus; cette précaution a pour but de les garantir de l'action directe des rayons solaires, qui pourrait devenir extrêmement pénible et même dangereuse. » Avec une telle constitution, le dishley, qui est le durham de l'espèce ovine, a nécessairement l'inconvénient de ses qualités. Il n'est pas propre aux longs parcours sur des terres même moyennement fertiles et sous un climat chaud. Il est peu prolifique et les femelles entrent en chaleur fort tard. Sa viande est longue, peu ferme, trop grasse et bien inférieure pour la saveur à celle de nos races françaises; mais ici la qualité est largement compensée par la quantité. Les dishley pèsent en général de 60 à 80 kilogr. à l'état d'engraissement. On en voit dont le poids va jusqu'à 100 et 150 kilogr.; il est vrai que ce sont des exceptions. Le poids net est évalué en moyenne de 60 à 75 pour 100 du poids vif, avec 9 à 10 pour 100 de suif. D'après Weckherlin, une brebis adulte et engraissée peut donner de 100 à 135 livres de viande et un mouton 160. En Angleterre, le dishley vit ordinairement dans les champs de turneps et de raves. A la bergerie, on le nourrit surtout de racines. Des béliers de la race de Dishley ont été employés chez nous à des croisements. Nous ne savons quel en a été le succès, mais en général nous n'avons qu'une confiance très-limitée dans les essais de ce genre. Le dishley en France nous semble une véritable anomalie sous tous les rapports. Autres pays, autres mœurs, pouvons-nous dire ici, et aussi autre genre d'alimentation.

DISIDOLIQUE adj. (di-zi-do-li-ke — du préf. *dis*, et du gr. *eidos*, image). Physiq. Qui produit deux images.

DISJECTI MEMBRA POETÆ, *Les membres dispersés du poëte*, mots tirés d'un passage d'Horace (liv. I, satire IV), qui a été traduit ainsi par M. Daru :

Au contraire, entendez la muse d'Ennius :
« Quand, de son bras d'airain, si fatal à la terre,
La Discorde eut brisé les portes de la guerre; »
Détruisez l'harmonie et renversez les mots,
D'un poëte toujours vous trouvez les lambeaux.

On fait en littérature des allusions fréquentes à ces mots du poëte latin et ces applications sont très-irrespectueuses quand elles s'adressent aux dames, surtout en parlant de leur toilette. Balzac avait un faible pour ces trois mots latins, et il lui arrivait parfois de pousser l'indiscrétion jusqu'à la cruauté. En voici un exemple :

« La plupart des femmes, en rentrant du bal, jettent autour d'elles leurs robes, leurs fleurs fanées, leurs bouquets, dont l'odeur s'est flétrie. Alors plus de mystère, tout tombe; les doubles épingles, les doubles crochets, les bouffants de baleine, les entournures garnies de taffetas gommé, les chiffons menteurs, les faux cheveux vendus par le coiffeur; toute la fausse femme est là éparse : *disjecti membra poetæ.* La poésie artificielle tant admirée par ceux pour qui elle avait été conçue, élaborée, embarrasse tous les coins. »

Voici d'autres applications :

« Les parties d'un édifice gothique cachées par les masures sont ordinairement fort laides; les parties dentelées, ouvragées, composées réellement avec harmonie, membres séparés d'une pensée d'art, *disjecti membra poetæ*, demeurent au contraire exposées à l'admiration du public. »

ANDRÉ DELRIEU.

« Tel hémistiche, tel vers, telle période de M. Lemercier, ne seraient pas désavoués par les grands maîtres. C'est quelquefois Rabelais, Aristophane, Lucien, Milton, *disjecti membra poetæ*, à travers le fatras d'un parodiste de Chapelain. »

CH. NODIER.

« Mais le pastiche, au contraire, au lieu de saisir le foyer, rassemble des rayons partiels; au lieu de chercher à pénétrer à travers la forme dans la grande âme de Titien ou de Rubens, il prend çà et là des figures, des torses, des draperies et des muscles, triste dépouille! Ce n'est plus l'homme, ce sont les membres de l'homme : *disjecti membra poetæ.* »

ALFRED DE MUSSET.

DISJOINDRE v. a. ou tr. (di-sjoin-dre — du préf. *dis*, et de *joindre*. Se conjugue comme *joindre*). Réparer, désunir : DISJOINDRE *les ais d'une porte.*

— Procéd. *Disjoindre deux causes*, Les séparer pour en faire l'objet d'une procédure spéciale pour chacune.

Se disjoindre v. pr. Se diviser, se désunir : *Je crains que ces panneaux ne* SE DISJOIGNENT.

— Syn. **Disjoindre, déjoindre.** V. DÉJOINDRE.

DISJOINT, OINTE adj. (di-sjoin, oin-te) part. passé du v. Disjoindre. Désunir : *Planches* DISJOINTES. *Aux crucifères, il faut généralement des murs, entre les pierres* DISJOINTES *desquels elles puissent enfoncer leurs racines.* (H. Berthoud.)

— Mus. *Degré disjoint*, Intervalle d'une note à une autre qui ne la suit pas immédiatement dans la gamme.

— **Encycl.** Mus. On appelle *disjoints* les intervalles qui ne se suivent pas immédiatement dans l'ordre naturel des notes, tel que le comporte la gamme moderne, mais qui se trouvent séparés par un ou plusieurs intervalles intermédiaires. Ainsi, tandis qu'*ut ré* et *sol la* sont des intervalles conjoints, *si mi* et *ré fa* forment, au contraire, des intervalles *disjoints*.

Il en est de même des divers degrés de la gamme, qui sont entre eux tantôt conjoints, tantôt *disjoints*. Les degrés conjoints sont ceux qui se suivent immédiatement, comme le second et le troisième, le cinquième et le sixième, et les degrés *disjoints*, ceux qui ne se succèdent pas régulièrement, comme le deuxième et le cinquième, le premier et le sixième, etc. En résumé, un intervalle conjoint est toujours formé de degrés conjoints, tandis que des degrés *disjoints* ne peuvent engendrer qu'un intervalle *disjoint*.

DISJOINTURE s. f. (di-sjoin-tu-re — du préf. *dis*, et de *jointure*). Action de se disjoindre : *La* DISJOINTURE *des pierres d'un mur.*

DISJONCTIF, IVE adj. (di-sjon-ktiff, i-ve — du lat. *disjunctus*, disjoint). Gramm. Se dit de toute disjonction qui sert à relier entre eux les divers mots d'une phrase, tout en établissant une distinction dans les idées qu'ils expriment : Ou, soit, ni, *sont des mots* DISJONCTIFS, *des particules* DISJONCTIVES. (Acad.) ‖ *Accents disjonctifs*, Accents toniques qui servent de signes de ponctuation dans la langue hébraïque.

— Logiq. *Proposition disjonctive*, Celle dans laquelle on introduit deux attributs, en affirmant la convenance nécessaire et exclusive de l'un avec le sujet, comme les suivantes : L'âme est mortelle ou immortelle; Il fait jour ou il fait nuit.

— s. f. Particule disjonctive : Ou *est une* DISJONCTIVE.

— **Antonymes.** Copulatif, conjonctif.

— **Encycl.** En logique, on appelle *disjonctif* un raisonnement ou argument composé dont voici la nature. Une question étant posée, on peut faire plusieurs suppositions. Si l'on prouve que toutes ces suppositions, moins une, sont inadmissibles, et qu'on en conclue que la dernière doit être admise, on aura fait un raisonnement *disjonctif*.

Pour que ce raisonnement soit bon, il faut :

1o Que l'on ait fait une énumération complète de toutes les suppositions possibles dans le cas donné et que ces suppositions soient contradictoires;

2o Que les arguments simples dont se com-